

# COUVERTURE MONDIALE **ZONE B** DIAMOND - PLATINUM – CLASSIC - ESSENTIAL

SANS FRANCHISE\*

## Notice d'Information & Frais de santé



LIMITÉE AUX TRAITEMENTS D'URGENCE AUX  
USA & CANADA



\*En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

Cette documentation est valable à partir du 20 décembre 2020, elle remplace et annule toutes les versions précédentes

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| Quand et pour quelle durée êtes-vous couverts ? | 3  |
| Qui bénéficie du régime frais de santé ?        | 3  |
| Votre régime frais de santé                     | 3  |
| <b>Diamond</b> Plan Les garanties et limites    | 4  |
| <b>Platinum</b> Plan Les garanties et limites   | 6  |
| <b>Classic</b> Plan Les garanties et limites    | 8  |
| <b>Essential</b> Plan Les garanties et limites  | 10 |
| Exclusions                                      | 12 |
| Les Plus de SWISS GLOBAL INSURANCE              | 13 |
| Procédures administratives                      | 13 |
| - Maternité                                     | 13 |
| - Hospitalisation                               | 13 |
| - Urgence                                       | 13 |
| Ententes préalables                             | 14 |
| Comment vous faire rembourser ?                 | 14 |
| Assistance Rapatriement Sanitaire               | 15 |
| Contacts & Services                             | 16 |



## Quand et pour quelle durée êtes-vous couverts ?

Le présent contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier chaque année pour une période se terminant le 31 décembre. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction chaque 1<sup>er</sup> janvier pour une durée d'un an, sauf résiliation par l'une des Parties.

Le contrat peut être résilié par l'une des Parties au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception envoyée, au plus tard, le 31 octobre précédant la date d'échéance annuelle. La résiliation est effective au 31 décembre, à minuit, de l'année d'assurance au cours de laquelle elle est notifiée. Elle peut prendre fin par Swiss Global Insurance pour le non paiement des primes.

Vous êtes assurés dès que SGI approuve votre formulaire d'affiliation et dès réception de votre paiement:

- ▶ Immédiatement en cas de soins et d'hospitalisation suite à un accident ou une maladie infectieuse et tout accident de santé imprévisible;
- ▶ Pour le Dentaire, l'Orthodontie et Optique après un délai d'attente de 9 mois;
- ▶ Pour une maternité après un délai d'attente de 10 mois ;
- ▶ Pour le contrôle médical (Health check-up) un délai d'attente dépend de votre plan.



## Qui bénéficie du régime frais de santé ?

Vous en tant que membre de SWISS GLOBAL INSURANCE, âgés de moins de 65 ans à la date de souscription, ainsi que vos ayants droit moyennant le paiement de leurs cotisations respectives :

Votre conjoint non divorcé ni séparé de corps par un jugement définitif, nommément désigné ou, en l'absence de conjoint et sous réserve de la fourniture d'un certificat de concubinage notoire ou à défaut d'une attestation sur l'honneur de vie commune, le concubin, ou le partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité « P.A.C.S. ».

- ▶ Enfants de l'assuré et/ou du conjoint ou, en l'absence de conjoint, enfants du concubin visé ci-dessus, ou enfants du partenaire lié par un P.A.C.S. âgés de moins de 21 ans, à la condition qu'ils n'exercent pas d'activité rémunérée et qu'ils soient effectivement à la charge de l'assuré.
- ▶ Enfants de l'assuré et, s'ils vivent au foyer, enfants du conjoint ou, en l'absence de conjoint, enfants du concubin visé ci-dessus, ou enfants du partenaire lié par un (P.A.C.S.) âgés de 21 ans à moins de 26 ans, poursuivant des études secondaires ou supérieures (une activité rémunérée est acceptée à la condition qu'elle n'excède pas trois mois par an).

Les enfants à charge ne peuvent prétendre au bénéfice des garanties que dans la mesure où un des deux parents ou un tuteur légal est lui même couvert par le contrat. Chaque adhérent doit payer sa cotisation.



## Votre régime frais de santé

SWISS GLOBAL INSURANCE rembourse sans franchise vos frais de santé engagés dans le monde entier, entre votre date d'affiliation et celle de votre radiation, à condition qu'ils soient reconnus par les autorités médicales du pays où ils sont reçus comme indispensables au traitement de la maladie ou de l'accident, et que les soins soient prodigués par des praticiens exerçant dans le champ de leur agrément.

Dans tous les cas, les remboursements se feront sur la base du programme d'assurance décrit dans les tableaux de garanties ci-dessous.

Les dépenses de santé sont remboursées sous déduction des remboursements éventuels de tout organisme de Sécurité Sociale ou de Prévoyance étranger.

| TABLEAU DES PRESTATIONS                                                                     | REMBOURSEMENTS & LIMITES                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>                                             |                                               |
| Remboursement du séjour en chambre privée dans un Hôpital ou Clinique privée                | 100%                                          |
| Limitations appliquées uniquement en Suisse: hôpitaux cantonaux                             | 100%                                          |
| Cliniques privées et Hôpitaux privés en Suisse, co-paiement 10% jusqu'à 20'000 CHF, ensuite | 100%                                          |
| Opérations chirurgicales inclus soins postopératoires                                       | 100%, jusqu'à 3 mois de soins postopératoires |
| Prothèses, implants, et appareils chirurgicaux                                              | 100%                                          |
| Médicaments et pansements, inclus pansements chirurgicaux                                   | 100%                                          |
| Frais de médecins et de thérapies                                                           | 100%                                          |
| Frais pour salle d'opération et d'anesthésie                                                | 100%                                          |
| Soins intensifs, Thérapies intensives                                                       | 100%                                          |
| Soins coronariens et unité de soins                                                         | 100%                                          |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                        | 100%                                          |
| Diagnostics avancés (CT, MRI, PET and CT-PET scans)                                         | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après un accident                       | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après une opération                     | 100%                                          |
| Lit pour un accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans                                     | 100%                                          |
| Traitement Psychiatrique                                                                    | 100%                                          |
| <b>Médecine ambulatoire courante</b>                                                        |                                               |
| Opérations chirurgicales en ambulatoire                                                     | 100%                                          |
| Consultations et visites inclus médecins de famille ou spécialistes                         | 100% max 200 CHF par visite                   |
| Frais pharmaceutiques et pansements (avec ordonnance)                                       | 100%                                          |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                        | 100% pré approbation requise                  |
| Diagnostics avancés (CT, IRM, PET, CT-PET scans)                                            | 100% pré approbation requise                  |
| <b>Traitement du Cancer et Oncologie</b>                                                    |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |
| <b>Transplantation d'organes, moelle osseuse, greffes de tissus</b>                         |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |
| <b>Traitements et dialyses rénales</b>                                                      |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |
| <b>Hospice et soins Palliatifs</b>                                                          |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |
| <b>Prestations supplémentaires</b>                                                          |                                               |
| Soins infirmiers dans un établissement de convalescence                                     | 100%                                          |
| Soins infirmiers à domicile post opératoire                                                 | 100%                                          |

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'500'000 CHF, par bénéficiaire

| BENEFITS                                                                                                                                       | REFUND & LIMITS                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prestations supplémentaires</b>                                                                                                             |                                                                                    |
| HIV/SIDA thérapie et médicaments, inclus AFT (après deux années d'affiliation)                                                                 | 100%, couverture à vie jusqu'à CHF 50'000, dus à une transfusion de sang contaminé |
| Thérapie de remplacement d'hormone                                                                                                             | 100%                                                                               |
| Conditions chroniques                                                                                                                          | 100%, jusqu'à CHF 3'000 à vie                                                      |
| Conditions préexistantes, (délai d'attente 12 mois)                                                                                            | 100%, jusqu'à CHF 3'000 par année                                                  |
| Traitement réhabilitation (Maximum 60 jours)                                                                                                   | 100%                                                                               |
| Ambulance locale par voie aérienne et/ou terrestre                                                                                             | 100%                                                                               |
| <b>Médecine Préventive</b>                                                                                                                     |                                                                                    |
| Vaccinations, médicaments préventifs, avec prescription                                                                                        | 100%, max CHF 200 par année                                                        |
| Contrôle médical (Health check-up), inclus analyses et diagnostics pour la détection précoce des maladies ou infections.                       | 100%, jusqu'à CHF 1'000 par année                                                  |
| <b>Médecine Alternative</b>                                                                                                                    |                                                                                    |
| <b>Limite totale de CHF 2'500 par année</b>                                                                                                    |                                                                                    |
| Acupuncture, Physiothérapie, Ostéopathie                                                                                                       | 100%                                                                               |
| Homéopathie, Chiropractie, Médecine Traditionnelle Chinoise                                                                                    | 100%                                                                               |
| <b>Maternité</b>                                                                                                                               |                                                                                    |
| Frais de maternité et d'accouchement (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                           | 100%, jusqu'à CHF 10'000                                                           |
| Complications lors de la grossesse (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                             | 100%, jusqu'à CHF 1'500'000                                                        |
| Complications lors de l'accouchement (Hospitalisation seulement)                                                                               | 100%, jusqu'à CHF 1'500'000                                                        |
| Soins du nouveau né (jusqu'à 14 jours après la naissance)                                                                                      | 100%, jusqu'à CHF 30'000                                                           |
| <b>Optique</b>                                                                                                                                 |                                                                                    |
| Consultations, visites & soins ophtalmologiques                                                                                                | 100%                                                                               |
| Monture de lunettes, verres, lentilles                                                                                                         | 100%, jusqu'à CHF 350 par année                                                    |
| <b>Dentaire</b>                                                                                                                                |                                                                                    |
| <b>Limite totale de CHF 5'000 par année</b>                                                                                                    |                                                                                    |
| Consultations / visites & soins dentaires (conservateurs et chirurgicaux) et prothèses dentaires                                               | 100%, jusqu'à CHF 2'500 par année                                                  |
| Orthodontie (le traitement doit commencer avant l'âge de 18 ans)                                                                               | 100%, jusqu'à CHF 2'500 par année                                                  |
| Traitement dentaire d'urgence suite à un accident                                                                                              | 100%, jusqu'à CHF 1'500'000                                                        |
| <b>Assurance vie</b>                                                                                                                           |                                                                                    |
| Capital décès d'un montant maximum                                                                                                             | CHF 10'000                                                                         |
| <b>Évacuation sanitaire et rapatriement</b>                                                                                                    |                                                                                    |
| Évacuation médicale                                                                                                                            | 100%                                                                               |
| Traitement d'urgence en hôpital hors zone de couverture                                                                                        | 100%, jusqu'à 30 jours par année                                                   |
| Billet d'avion retour pour le pays de résidence                                                                                                | 100%                                                                               |
| Frais pour une personne accompagnant la personne évacuée                                                                                       | 100%                                                                               |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'une évacuation                                                                                  | 100%                                                                               |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'un rapatriement de la dépouille mortelle                                                        | 100%                                                                               |
| Rapatriement de la dépouille mortelle                                                                                                          | 100%, jusqu'à CHF 300                                                              |
| L'enterrement, l'inhumation, ou la crémation sur place                                                                                         | 100%, jusqu'à CHF 1'000                                                            |
| Traitement survenant directement ou indirectement à cause d'un acte de guerre ou de terrorisme, à condition d'avoir été un spectateur innocent | 100%, jusqu'à CHF 40'000                                                           |
| Décès accidentel (frais de rapatriement ou d'enterrement seulement)                                                                            | 100%                                                                               |

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'500'000 CHF, par bénéficiaire

Les garanties et limites sont exprimées en pourcentage des frais réels par bénéficiaire et par année civile. En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

| TABLEAU DES PRESTATIONS                                                                     | REMBOURSEMENTS & LIMITES                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>                                             |                                               |
| Remboursement du séjour en chambre privée dans un Hôpital ou Clinique privée                | 100%                                          |
| Limitations appliquées uniquement en Suisse: hôpitaux cantonaux                             | 100%                                          |
| Cliniques privées et Hôpitaux privés en Suisse, co-paiement 10% jusqu'à 20'000 CHF, ensuite | 100%                                          |
| Opérations chirurgicales inclus soins postopératoires                                       | 100%, jusqu'à 3 mois de soins postopératoires |
| Prothèses, implants, et appareils chirurgicaux                                              | 100%                                          |
| Médicaments et pansements, inclus pansements chirurgicaux                                   | 100%                                          |
| Frais de médecins et de thérapies                                                           | 100%                                          |
| Frais pour salle d'opération et d'anesthésie                                                | 100%                                          |
| Soins intensifs, Thérapies intensives                                                       | 100%                                          |
| Soins coronariens et unité de soins                                                         | 100%                                          |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                        | 100%                                          |
| Diagnostics avancés (CT, MRI, PET and CT-PET scans)                                         | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après un accident                       | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après une opération                     | 100%                                          |
| Lit pour un accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans                                     | 100%                                          |
| <b>Médecine ambulatoire courante</b>                                                        |                                               |
| Opérations chirurgicales en ambulatoire                                                     | 100%                                          |
| Consultations et visites inclus médecins de famille ou spécialistes                         | 100% max 200 CHF par visite                   |
| Frais pharmaceutiques et pansements (avec ordonnance)                                       | 100%                                          |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                        | 100% pré approbation requise                  |
| Diagnostics avancés (CT, IRM, PET, CT-PET scans)                                            | 100% pré approbation requise                  |
| <b>Traitement du Cancer et Oncologie</b>                                                    |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |
| <b>Transplantation d'organes, moelle osseuse, greffes de tissus</b>                         |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |
| <b>Traitements et dialyses rénales</b>                                                      |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |
| <b>Hospice et soins Palliatifs</b>                                                          |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 100%                                          |

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'000'000 CHF, par bénéficiaire.



| BENEFITS                                                                                                                                       | REFUND & LIMITS                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Prestations supplémentaires</b>                                                                                                             |                                                        |
| Conditions chroniques                                                                                                                          | 100%, jusqu'à CHF 3'000 à vie                          |
| Conditions préexistantes, (délai d'attente 12 mois)                                                                                            | 100%, jusqu'à CHF 3'000 par année                      |
| Thérapie de remplacement d'hormone                                                                                                             | 100%                                                   |
| Traitement réhabilitation (Maximum 60 jours)                                                                                                   | 100%                                                   |
| Ambulance locale par voie aérienne et/ou terrestre                                                                                             | 100%                                                   |
| <b>Médecine Préventive</b>                                                                                                                     |                                                        |
| Vaccinations, médicaments préventifs, avec prescription                                                                                        | 100%, max CHF 200 par année                            |
| Contrôle médical (Health check-up), inclus analyses et diagnostics pour la détection précoce des maladies ou infections.                       | 100%, jusqu'à CHF 400 par année                        |
| <b>Médecine Alternative</b>                                                                                                                    |                                                        |
| <b>Limite totale de 10 séances par année</b>                                                                                                   |                                                        |
| Acupuncture, Physiothérapie, Ostéopathie                                                                                                       | 100%, dans la limite de CHF 50 par séance              |
| Homéopathie, Chiropractie, Médecine Traditionnelle Chinoise                                                                                    | 100%, dans la limite de CHF 50 par séance              |
| <b>Maternité</b>                                                                                                                               |                                                        |
| Frais de maternité et d'accouchement (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                           | 100%, jusqu'à CHF 5'500                                |
| Complications lors de la grossesse (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                             | 100%, jusqu'à CHF 1'00'000                             |
| Complications lors de l'accouchement (Hospitalisation seulement)                                                                               | 100%, jusqu'à CHF 1'000'000                            |
| Soins du nouveau né (jusqu'à 14 jours après la naissance)                                                                                      | 100%, jusqu'à CHF 15'000                               |
| <b>Optique</b>                                                                                                                                 |                                                        |
| Consultations, visites & soins ophtalmologiques                                                                                                | 100%                                                   |
| Monture de lunettes, verres, lentilles                                                                                                         | 100%, jusqu'à CHF 350 par année                        |
| <b>Dentaire</b>                                                                                                                                |                                                        |
| <b>Limite totale de CHF 2'500 par année</b>                                                                                                    |                                                        |
| Consultations / visites & soins dentaires (conservateurs et chirurgicaux)                                                                      | 100%                                                   |
| Prothèses dentaires                                                                                                                            | 100%, jusqu'à CHF 520 par dent                         |
| Orthodontie (le traitement doit commencer avant l'âge de 18 ans)                                                                               | 100%, jusqu'à CHF 1'500 pour toute la durée du contrat |
| Traitement dentaire d'urgence suite à un accident                                                                                              | 100%, jusqu'à CHF 1'000'000                            |
| <b>Assurance vie</b>                                                                                                                           |                                                        |
| Capital décès d'un montant maximum                                                                                                             | CHF 10'000                                             |
| <b>Évacuation sanitaire et rapatriement</b>                                                                                                    |                                                        |
| Évacuation médicale                                                                                                                            | 100%                                                   |
| Traitement d'urgence en hôpital hors zone de couverture                                                                                        | 100%, jusqu'à 30 jours par année                       |
| Billet d'avion retour pour le pays de résidence                                                                                                | 100%                                                   |
| Frais pour une personne accompagnant la personne évacuée                                                                                       | 100%                                                   |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'une évacuation                                                                                  | 100%                                                   |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'un rapatriement de la dépouille mortelle                                                        | 100%                                                   |
| Rapatriement de la dépouille mortelle                                                                                                          | 100%, jusqu'à CHF 300                                  |
| L'enterrement, l'inhumation, ou la crémation sur place                                                                                         | 100%, jusqu'à CHF 1'000                                |
| Traitement survenant directement ou indirectement à cause d'un acte de guerre ou de terrorisme, à condition d'avoir été un spectateur innocent | 100%, jusqu'à CHF 40'000                               |
| Décès accidentel (frais de rapatriement ou d'enterrement seulement)                                                                            | 100%                                                   |

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'000'000 CHF, par bénéficiaire

Les garanties et limites sont exprimées en pourcentage des frais réels par bénéficiaire et par année civile. En Suisse, la franchise doit être payée qu'une fois par année civile en cas de demande de remboursement standard ou/et d'hospitalisation et s'élève à 300 CHF pour les adultes (0 CHF pour les enfants).

| TABLEAU DES PRESTATIONS                                                                     | REMBOURSEMENTS & LIMITES                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>                                             |                                               |
| Remboursement du séjour en chambre privée dans un Hôpital ou Clinique privée                | 100%                                          |
| Limitations appliquées uniquement en Suisse: hôpitaux cantonaux                             | 100%                                          |
| Cliniques privées et Hôpitaux privés en Suisse, co-paiement 20% jusqu'à 20'000 CHF, ensuite | 100%                                          |
| Opérations chirurgicales inclus soins postopératoires                                       | 100%, jusqu'à 3 mois de soins postopératoires |
| Prothèses, implants, et appareils chirurgicaux                                              | 100%                                          |
| Médicaments et pansements, inclus pansements chirurgicaux                                   | 100%                                          |
| Frais de médecins et de thérapies                                                           | 100%                                          |
| Frais pour salle d'opération et d'anesthésie                                                | 100%                                          |
| Soins intensifs, Thérapies intensives                                                       | 100%                                          |
| Soins coronariens et unité de soins                                                         | 100%                                          |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                        | 100%                                          |
| Diagnostics avancés (CT, MRI, PET and CT-PET scans)                                         | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après un accident                       | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après une opération                     | 100%                                          |
| Lit pour un accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans                                     | 100%                                          |
| <b>Médecine ambulatoire courante</b>                                                        |                                               |
| Opérations chirurgicales en ambulatoire                                                     | 90%                                           |
| Consultations et visites inclus médecins de famille ou spécialistes                         | 100% max 200 CHF par visite                   |
| Frais pharmaceutiques et pansements (avec ordonnance)                                       | 90%                                           |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                        | 90% pré approbation requise                   |
| Diagnostics avancés (CT, IRM, PET, CT-PET scans)                                            | 90% pré approbation requise                   |
| <b>Traitement du Cancer et Oncologie</b>                                                    |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 90%                                           |
| <b>Transplantation d'organes, moelle osseuse, greffes de tissus</b>                         |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 90%                                           |
| <b>Traitements et dialyses rénales</b>                                                      |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 90%                                           |
| <b>Hospice et soins Palliatifs</b>                                                          |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                    | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                 | 90%                                           |

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'000'000 CHF, par bénéficiaire.



| BENEFITS                                                                                                                                            | REFUND & LIMITS                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Prestations supplémentaires</b>                                                                                                                  |                                                     |
| Conditions chroniques                                                                                                                               | 100%, jusqu'à CHF 3'000 à vie                       |
| Conditions préexistantes, (délai d'attente 12 mois)                                                                                                 | 100%, jusqu'à CHF 3'000 par année                   |
| Thérapie de remplacement d'hormone                                                                                                                  | 90%                                                 |
| Traitement réhabilitation (Maximum 60 jours)                                                                                                        | 100%                                                |
| Ambulance locale par voie aérienne et/ou terrestre                                                                                                  | 100%                                                |
| <b>Médecine Préventive</b>                                                                                                                          |                                                     |
| Vaccinations, médicaments préventifs, avec prescription                                                                                             | 100%, max CHF 200 par année                         |
| Contrôle médical (Health check-up), inclus analyses et diagnostics pour la détection précoce des maladies ou infections, après 6 mois d'affiliation | 100%, jusqu'à CHF 400<br>une fois tout les deux ans |
| <b>Médecine Alternative</b>                                                                                                                         |                                                     |
| Acupuncture, Physiothérapie, Ostéopathie                                                                                                            | 100%, dans la limite de CHF 50 par séance           |
| Homéopathie, Chiropractie, Médecine Traditionnelle Chinoise                                                                                         | 100%, dans la limite de CHF 50 par séance           |
| <b>Maternité</b>                                                                                                                                    |                                                     |
| Frais de maternité et d'accouchement (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                                | 100%, jusqu'à CHF 3'500                             |
| Complications lors de la grossesse (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                                  | 100%, jusqu'à CHF 1'000'000                         |
| Complications lors de l'accouchement (Hospitalisation seulement)                                                                                    | 100%, jusqu'à CHF 1'000'000                         |
| Soins du nouveau né (jusqu'à 14 jours après la naissance)                                                                                           | 100%, jusqu'à CHF 7'500                             |
| <b>Optique</b>                                                                                                                                      |                                                     |
| Consultations, visites & soins ophtalmologiques                                                                                                     | 90%                                                 |
| Monture de lunettes, verres, lentilles                                                                                                              | 100%, jusqu'à CHF 350 par année                     |
| <b>Dentaire</b>                                                                                                                                     |                                                     |
| Consultations / visites & soins dentaires (conservateurs et chirurgicaux) et prothèses dentaires                                                    | Non couvert                                         |
| Orthodontie (le traitement doit commencer avant l'âge de 18 ans)                                                                                    | Non couvert                                         |
| Traitement dentaire d'urgence suite à un accident                                                                                                   | 100%, jusqu'à CHF 1'000'000                         |
| <b>Assurance vie</b>                                                                                                                                |                                                     |
| Capital décès d'un montant maximum                                                                                                                  | CHF 10'000                                          |
| <b>Évacuation sanitaire et rapatriement</b>                                                                                                         |                                                     |
| Évacuation médicale                                                                                                                                 | 100%                                                |
| Traitement d'urgence en hôpital hors zone de couverture                                                                                             | 100%, jusqu'à 30 jours par année                    |
| Billet d'avion retour pour le pays de résidence                                                                                                     | 100%                                                |
| Frais pour une personne accompagnant la personne évacuée                                                                                            | 100%                                                |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'une évacuation                                                                                       | 100%                                                |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'un rapatriement de la dépouille mortelle                                                             | 100%                                                |
| Rapatriement de la dépouille mortelle                                                                                                               | 100%, jusqu'à CHF 300                               |
| L'enterrement, l'inhumation, ou la crémation sur place                                                                                              | 100%, jusqu'à CHF 1'000                             |
| Traitement survenant directement ou indirectement à cause d'un acte de guerre ou de terrorisme, à condition d'avoir été un spectateur innocent      | 100%, jusqu'à CHF 40'000                            |
| Décès accidentel (frais de rapatriement ou d'enterrement seulement)                                                                                 | 100%                                                |
| Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 1'000'000 CHF, par bénéficiaire                  |                                                     |

| TABLEAU DES PRESTATIONS                                                                          | REMBOURSEMENTS & LIMITES                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>                                                  |                                               |
| Remboursement du séjour en chambre privée dans un Hôpital ou Clinique privée                     | 100%                                          |
| Limitations appliquées uniquement en Suisse: hôpitaux cantonaux                                  | 100%                                          |
| Cliniques privées et Hôpitaux semi-privés en Suisse, co-paiement 30% jusqu'à 20'000 CHF, ensuite | 100%                                          |
| Opérations chirurgicales inclus soins postopératoires                                            | 100%, jusqu'à 3 mois de soins postopératoires |
| Prothèses, implants, et appareils chirurgicaux                                                   | 100%                                          |
| Médicaments et pansements, inclus pansements chirurgicaux                                        | 100%                                          |
| Frais de médecins et de thérapies                                                                | 100%                                          |
| Frais pour salle d'opération et d'anesthésie                                                     | 100%                                          |
| Soins intensifs, Thérapies intensives                                                            | 100%                                          |
| Soins coronariens et unité de soins                                                              | 100%                                          |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                             | 100%                                          |
| Diagnostics avancés (CT, MRI, PET and CT-PET scans)                                              | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après un accident                            | 100%                                          |
| Chirurgie reconstructive pour restaurer l'apparence après une opération                          | 100%                                          |
| Lit pour un accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans                                          | 100%                                          |
| <b>Médecine ambulatoire courante</b>                                                             |                                               |
| Opérations chirurgicales en ambulatoire                                                          | 80%                                           |
| Consultations et visites inclus médecins de famille ou spécialistes                              | 100% max 200 CHF par visite                   |
| Frais pharmaceutiques et pansements (avec ordonnance)                                            | 80%                                           |
| Radiologies et tests de laboratoires                                                             | 80% pré approbation requise                   |
| Diagnostics avancés (CT, IRM, PET, CT-PET scans)                                                 | 80% pré approbation requise                   |
| <b>Traitement du Cancer et Oncologie</b>                                                         |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                         | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                      | 80%                                           |
| <b>Transplantation d'organes, moelle osseuse, greffes de tissus</b>                              |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                         | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                      | 80%                                           |
| <b>Traitements et dialyses rénales</b>                                                           |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                         | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                      | 80%                                           |
| <b>Hospice et soins Palliatifs</b>                                                               |                                               |
| Hospitalisation médicale et chirurgicale                                                         | 100%                                          |
| Continuation du traitement en médecine ambulatoire courante                                      | 80%                                           |

Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 300'000 CHF, par bénéficiaire.

| BENEFITS                                                                                                                                             | REFUND & LIMITS                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Prestations supplémentaires</b>                                                                                                                   |                                                   |
| Conditions chroniques                                                                                                                                | 100%, jusqu'à CHF 3'000 à vie                     |
| Conditions préexistantes, (délai d'attente 12 mois)                                                                                                  | 100%, jusqu'à CHF 3'000 par année                 |
| Thérapie de remplacement d'hormone                                                                                                                   | 80%                                               |
| Traitement réhabilitation (Maximum 60 jours)                                                                                                         | 100%                                              |
| Ambulance locale par voie aérienne et/ou terrestre                                                                                                   | 100%                                              |
| <b>Médecine Préventive</b>                                                                                                                           |                                                   |
| Vaccinations, médicaments préventifs, avec prescription                                                                                              | Non couvert                                       |
| Contrôle médical (Health check-up), inclus analyses et diagnostics pour la détection précoce des maladies ou infections, après 12 mois d'affiliation | 100%, jusqu'à CHF 400 une fois tout les trois ans |
| <b>Médecine Alternative</b>                                                                                                                          |                                                   |
| Acupuncture, Physiothérapie, Ostéopathie                                                                                                             | Non couvert                                       |
| Homéopathie, Chiropractie, Médecine Traditionnelle Chinoise                                                                                          | Non couvert                                       |
| <b>Maternité</b>                                                                                                                                     |                                                   |
| Frais de maternité et d'accouchement (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                                 | Non couvert                                       |
| Complications lors de la grossesse (Hospitalisation & Ambulatoire)                                                                                   | Non couvert                                       |
| Complications lors de l'accouchement (Hospitalisation seulement)                                                                                     | Non couvert                                       |
| Soins du nouveau né (jusqu'à 14 jours après la naissance)                                                                                            | Non couvert                                       |
| <b>Optique</b>                                                                                                                                       |                                                   |
| Consultations, visites & soins ophtalmologiques                                                                                                      | Non couvert                                       |
| Monture de lunettes, verres, lentilles                                                                                                               | Non couvert                                       |
| <b>Dentaire</b>                                                                                                                                      |                                                   |
| Consultations / visites & soins dentaires (conservateurs et chirurgicaux) et prothèses dentaires                                                     | Non couvert                                       |
| Orthodontie (le traitement doit commencer avant l'âge de 18 ans)                                                                                     | Non couvert                                       |
| Traitement dentaire d'urgence suite à un accident                                                                                                    | 100%, jusqu'à CHF 300'000                         |
| <b>Assurance vie</b>                                                                                                                                 |                                                   |
| Capital décès d'un montant maximum                                                                                                                   | CHF 10'000                                        |
| <b>Évacuation sanitaire et rapatriement</b>                                                                                                          |                                                   |
| Évacuation médicale                                                                                                                                  | 100%                                              |
| Traitement d'urgence en hôpital hors zone de couverture                                                                                              | 100%, jusqu'à 30 jours par année                  |
| Billet d'avion retour pour le pays de résidence                                                                                                      | 100%                                              |
| Frais pour une personne accompagnant la personne évacuée                                                                                             | 100%                                              |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'une évacuation                                                                                        | 100%                                              |
| Frais de voyage pour un parent assuré en cas d'un rapatriement de la dépouille mortelle                                                              | 100%                                              |
| Rapatriement de la dépouille mortelle                                                                                                                | 100%, jusqu'à CHF 300                             |
| L'enterrement, l'inhumation, ou la crémation sur place                                                                                               | 100%, jusqu'à CHF 1'000                           |
| Traitement survenant directement ou indirectement à cause d'un acte de guerre ou de terrorisme, à condition d'avoir été un spectateur innocent       | 100%, jusqu'à CHF 40'000                          |
| Décès accidentel (frais de rapatriement ou d'enterrement seulement)                                                                                  | 100%                                              |
| Le montant maximum remboursable pour frais réels en cours pendant une même année civile est égal à 300'000 CHF, par bénéficiaire                     |                                                   |



## Exclusions

Suivant le Plan choisi, veuillez vous référer à la liste des exclusions sous mentionnée:

- ▶ les actes effectués par une personne ne disposant pas les diplômes requis
  - ▶ les soins non prescrits par un médecin diplômé
  - ▶ les soins inutiles du strict point de vue médical et/ou les soins ne relevant pas d'une nécessité médicale
  - ▶ tout soin médical ou dentaire qui ne répond pas aux normes professionnelles
- 
- ▶ les actes pour lesquels l'assuré n'a pas fait la demande d'entente préalable nécessaire ou dont la demande préalable a été refusée
  - ▶ les frais afférents aux traitements esthétiques ou assimilables de toute origine et de toute nature, sauf cas particulier ; suite à un accident survenu pendant la période d'assurance du présent régime, ayant donné lieu à un accord préalable écrit de l'assureur, et dans les conditions et limites stipulées par celui-ci
  - ▶ toute opération chirurgicale ne nécessitant pas une urgence médicale, sauf accord préalable de l'assureur
  - ▶ les frais engagés avant la période d'entrée en vigueur et après celle de cessation des garanties
  - ▶ tous les produits non médicamenteux d'usage courant : coton hydrophile, alcool, crèmes solaires etc...
  - ▶ les frais annexes tel que téléphone et télévision en cas d'hospitalisation
  - ▶ les frais jugés somptuaires, déraisonnables ou inhabituels compte tenu du pays où ils ont été engagés
  - ▶ les traitements pour lutter contre l'obésité ou l'anorexie
  - ▶ les traitements de la stérilité et les tentatives d'insémination artificielle
  - ▶ les dépenses de voyage et d'hôtel liés aux soins
  - ▶ la chirurgie réfractive au laser, kératotomie (chirurgie de la myopie)
  - ▶ la parodontie
  - ▶ les prothèses dentaires (inclus dans le plan Platinum et Diamond)
  - ▶ l'orthodontie (inclus dans le plan Platinum et Diamond)
  - ▶ la médecine alternative ne résultant pas d'un accident ou d'une maladie
  - ▶ les cures thermales et SPA
  - ▶ l'hospitalisation psychiatrique lorsqu'elle est prescrite (inclus seulement dans le plan Diamond)
  - ▶ tout autre traitement psychiatrique prescrit ou non prescrit
  - ▶ les traitements de désintoxication
  - ▶ les soins préopératoires
  - ▶ les prothèses chirurgicales peropératoirement non requises
  - ▶ les traitements pour l'insuffisance rénale en état chronique ou en fin de stage et qui ont nécessité une dialyse régulière ou de longue durée
  - ▶ les dépenses garanties par tout organisme de protection sociale (exemple : système de sécurité sociale) dont la personne assurée est présumée avoir reçu les prestations
  - ▶ les dépenses remboursées ou remboursables par un autre contrat d'assurance maladie ou d'assurance accident
  - ▶ tout traitement ou acte considéré comme expérimental
  - ▶ tout type de test génétique
  - ▶ l'orthophonie, l'ergothérapie, et les thérapies oculomotrices
  - ▶ les vaccinations non prescrites ou vaccinations reliées à un voyage
  - ▶ les soins prodigués dans un établissement infirmier ou une maison de retraite, et les frais consécutifs à l'assistance d'une personne dans ses activités quotidiennes, même si cette personne est déclarée en état d'invalidité permanente ou temporaire. De tels services sont considérés comme des soins d'assistance à domicile même s'ils sont prescrits par un médecin, et s'ils sont délivrés par des fournisseurs ayant un statut médical ou paramédical
  - ▶ les frais d'hébergement et de traitement relatifs à un séjour en établissement de postcure (ou établissement assimilé)
  - ▶ les frais d'hébergement et de traitement relatifs à un séjour en établissement de rééducation (ou établissement assimilé)
  - ▶ les conditions préexistantes ne sont pas couvertes ou ont une couverture limitée selon le type de Plan et les conditions générales
  - ▶ les conditions chroniques préexistantes ne sont pas couvertes ou ont une couverture limitée selon le type de Plan et les conditions générales
  - ▶ la thérapie de remplacement d'hormones lorsque celle-ci n'est pas une nécessité médicale ou pour un changement de sexe
  - ▶ les traitements de longue durée pour conditions chroniques et/ou invalidité sont couverts jusqu'au maximum remboursable de la condition chronique stipulée dans les détails du plan et/ou dans les conditions générales
  - ▶ toute demande de remboursement pour:
    - blessures faites à soi-même (inclus suicide ou tentative de suicide)
    - inutile mise en danger de soi-même (sauf en cas de tentative pour sauver une vie humaine)
    - voyage effectué contre l'avis médical (qui l'a déconseillé)

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux Conditions Générales ou contacter l'administrateur du plan.



## Les Plus de SWISS GLOBAL INSURANCE

- ▶ Une équipe multilingue qui se met en relation avec les médecins et les hôpitaux du monde entier
- ▶ Un interlocuteur unique sur le suivi de vos dossiers, assisté par une équipe de gestionnaires, dédiée à tous les adhérents de SWISS GLOBAL INSURANCE
- ▶ Un accueil téléphonique accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an
- ▶ La remise d'une carte d'assurance personnalisée, pour vous et les membres assurés, comportant le nom, le prénom et le numéro d'affiliation. Cette carte facilite l'admission et la prise en charge hospitalière quel que soit le pays concerné
- ▶ Des remboursements effectués par virement bancaire dans la devise de votre compte bancaire à l'étranger. Si cette devise n'est pas celle dans laquelle les frais ont été engagés, le taux de change retenu sera celui du jour au cours duquel les soins ont été engagés
- ▶ Des prises en charges directes auprès des hôpitaux dans le monde entier, à partir d'un simple appel téléphonique évitant ainsi l'avance de frais
- ▶ Des médecins et dentistes conseils à votre disposition vous permettant de bénéficier d'un second avis médical
- ▶ Confidentialité des informations médicales



## Procédures administratives

### PRISES EN CHARGE

#### ▶ MATERNITE

Tenez-nous au courant en nous faisant parvenir une déclaration de grossesse avant la fin du troisième mois. SWISS GLOBAL INSURANCE adressera une prise en charge au centre hospitalier pour couvrir les frais d'accouchement suivant les termes du programme santé retenu. Vous évitez ainsi d'effectuer l'avance des frais.

#### ▶ HOSPITALISATION POUR RAISONS MEDICALES OU CHIRURGICALES

- **En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale non urgente**

Au moins 10 jours avant votre admission à l'hôpital, contactez SWISS GLOBAL INSURANCE pour que nous puissions délivrer une confirmation de prise en charge hospitalière. Vous évitez ainsi d'effectuer l'avance des frais. Vous n'aurez à payer que les frais non couverts par l'assurance et, dans tous les cas, les dépenses personnelles telles que le téléphone et la télévision.

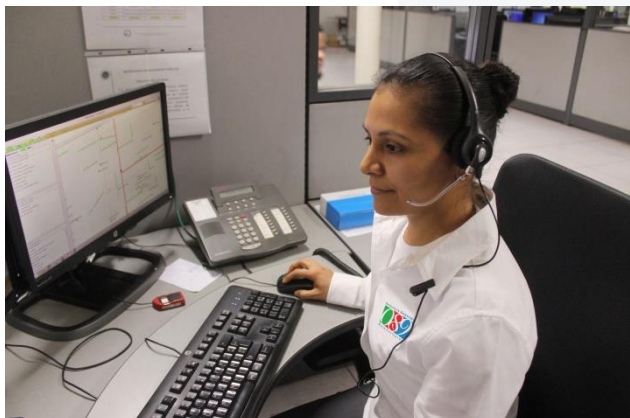
Pour faciliter le contact et les démarches administratives entre SWISS GLOBAL INSURANCE (SGI) et les établissements hospitaliers, vous pouvez également présenter votre carte médicale d'assurance personnalisée SGI au service des admissions.

- **En cas d'urgence**

Rendez vous directement à l'hôpital, présentez au service des admissions votre carte médicale d'assurance personnalisée SGI, et demandez-leur de se mettre en rapport directement avec SWISS GLOBAL INSURANCE, au plus tard dans les 48 heures après votre admission. SGI délivrera alors une confirmation de prise en charge hospitalière.

Pour la précertification et l'urgence, veuillez-vous annoncer au numéro de téléphone suivant: +41 22 310 38 94





## ENTENTES PREALABLES

Le remboursement de certaines dépenses de santé étant limité, SWISS GLOBAL INSURANCE met à votre disposition un service de contrôle et d'aide pour vous éviter de dépasser les plafonds qui ont été fixés. Il est obligatoire de demander un accord technique et financier pour les hospitalisations, la maternité, tout frais dépassants les CHF 400, ainsi que les actes suivantes:

- ▶ Les prothèses et appareillages médicaux
- ▶ Les séjours en centre médicalisé
- ▶ Les actes en série suivants dès lors que le nombre de séances est supérieur à 5 : séances d'auxiliaires médicaux, d'acupuncture, de psychothérapie, de kinésithérapie, d'ostéopathie et de chiropractie.

Afin d'obtenir un accord préalable, sont à adresser à SWISS GLOBAL INSURANCE, selon le cas, un plan de traitement incluant un rapport médical complet, la prescription médicale, le schéma dentaire, les radios et un devis détaillé.

L'accord délivré par SGI n'est valable que pour les soins débutant dans le mois qui suit l'accord, et dans les limites fixées dans l'accord. Sans accord préalable de la part du centre de gestion SGI, ces actes peuvent être remboursés sous déduction d'une franchise de 50 % (inclus pour les hospitalisations et maternités).

Pour approbation préalable et pour information sur les plafonds de remboursement, veuillez nous contacter au numéro de téléphone suivant: +41 223 10 38 94



## Comment vous faire rembourser ?

Les demandes de remboursements sont à adresser à SWISS GLOBAL INSURANCE CLAIM CENTER dans les 90 jours qui suivent la date des soins (voir l'imprimé "DEMANDE DE REMBOURSEMENT").

Le formulaire Demande de Remboursement de frais de Santé doit être rempli et envoyé uniquement par courriel [claims@swissglobalinsurance.com](mailto:claims@swissglobalinsurance.com) à SGI International Services accompagné des factures et reçus de paiements scannés et de tout autre document justifiant votre demande.

Les prescriptions médicales, les notes d'honoraires et factures qui doivent être acquittées et doivent mentionner les nom et prénom du patient, la date des soins, la description détaillée des soins, le montant des dépenses pour chaque catégorie de soins, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du praticien, de l'établissement hospitalier, du laboratoire ou du pharmacien.

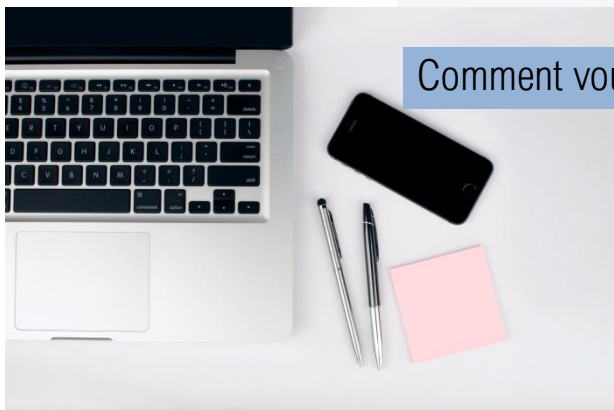
Les reçus de caisse doivent faire apparaître toutes ces informations pour être acceptés.

Néanmoins nous vous suggérons de garder les originaux car nos services de remboursement peuvent les demander à tout moment.

**Pour les factures établies en Suisse uniquement, veuillez nous adresser les documents originaux, prenez la précaution de faire des photocopies de tous les documents avant d'adresser les originaux.**

Veuillez également suivre les instructions qui figurent sur ce formulaire.

**Merci de grouper vos demandes** de façon à éviter les remboursements de faible montant.



## Comment vous faire rembourser ?

Merci d'adresser vos demandes au centre de gestion:

Swiss Global Insurance  
c/o Swiss Health International Claims Service Center  
Rue du Rhône 14  
CH – 1204 Geneva - Switzerland  
Tel : +41 22 819 18 67 - Fax : +41 22 819 19 00  
E-mail : [claims@swissglobalinsurance.com](mailto:claims@swissglobalinsurance.com)

- ▶ Pour l'optique, la pharmacie, les actes de laboratoire ou la médecine alternative, les factures doivent être accompagnées de l'ordonnance du médecin prescripteur.
- ▶ Si vous, votre conjoint ou vos enfants êtes couverts par un régime de Sécurité Sociale (que ce soit la Sécurité sociale française ou la Sécurité sociale d'un autre pays) ou un autre plan de protection sociale ou un autre contrat d'assurance, vous devez d'abord obtenir le remboursement de ces organismes avant de présenter votre demande de remboursement au centre de gestion de SWISS GLOBAL INSURANCE.

Dans ce cas, merci d'adresser avec le formulaire de " DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SANTE ", une copie de toutes les notes d'honoraires correspondantes ainsi que l'original du décompte de remboursement du premier organisme. SWISS GLOBAL INSURANCE peut être amené à vous demander tout justificatif supplémentaire nécessaire au règlement de vos dossiers médicaux.



## Assistance Rapatriement Sanitaire

### OBJET DE LA GARANTIE

Les personnes assurées ont accès aux services tel que l'assistance rapatriement sanitaire et le rapatriement de corps, le remboursement s'effectue dans le cadre des conditions particulières. C'est un service 24h/24h, 7/7, opéré par SWISS GLOBAL ASSISTANCE.

### GARANTIES

Les personnes assurées doivent contacter SWISS GLOBAL ASSISTANCE pour obtenir avant leur expatriation les informations ou pendant leur expatriation pour déclencher le service d'assistance rapatriement sanitaire.

- ▶ Assistance téléphonique 24h/24
- ▶ Conseil médical avant l'expatriation
- ▶ Réservation d'hôtels
- ▶ Réservation de taxis
- ▶ Réservation de billets d'avion
- ▶ Visa et information auprès des ambassades
- ▶ Avance d'argent
- ▶ Perte de passeport
- ▶ Assistance juridique
- ▶ Transfert en ambulance
- ▶ Acheminement de médicament
- ▶

Pour être en accord avec les termes et conditions du contrat, l'assuré doit impérativement contacter SWISS GLOBAL ASSISTANCE pour déclencher une procédure d'assistance rapatriement sanitaire avant tout engagement de frais. Si l'assuré ne nous contacte pas, il pourra être tenu pour responsable et devoir payer l'intégralité des frais de transport qu'il aura engagé. Le numéro de téléphone figure sur votre carte d'assuré.

Contactez: Swiss Global Assistance Tel.: +41 22 310 37 88





## Contacts & Services

Le centre de gestion de SWISS GLOBAL INSURANCE est à votre disposition pour tout renseignement et aide dans vos démarches relatives à vos dépenses de santé. Pour avoir accès à nos services, n'hésitez pas à nous contacter:

### **Swiss Global Insurance**

c/o Swiss Health International Rue du Rhône 14  
CH – 1204 Geneva - Switzerland

### **Téléphone**

Vente et Direction: +41 22 819 18 67  
Assistance médicale et/ou urgence: +41 22 310 38 94

### **Email**

Direction, ventes: [info@swissglobalinsurance.com](mailto:info@swissglobalinsurance.com)  
Assistance de remboursement: [claims@swissglobalinsurance.com](mailto:claims@swissglobalinsurance.com)